



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 19 MAI 2015 À SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Québec, le 5 mai 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron, qui est secondé par le commissaire M. John Haemmerli, tiendra la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville* par Énergies Durables Kahnawà:ke inc. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 19 mai 2015 à 19 h et se tiendra au Club de golf International 2000, situé au 320, chemin du golf, à Saint-Bernard-de-Lacolle**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 16 juin 2015, au Club de golf International 2000 à Saint-Bernard-de-Lacolle, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 17 septembre 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Napierville, 290, rue St-Alexandre ;
- Commission de développement économique de Kahnawake, 1110,2 River Road, 3e étage.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le promoteur, Énergies Durables Kahnawà:ke inc., voudrait aménager un parc éolien comptant huit éoliennes de 2,35 MW chacune pour une puissance totale de 18,8 MW. Ces éoliennes seraient installées sur des terres agricoles privées occupant une superficie de 568 ha ou 5,7 km² dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Outre l'installation des éoliennes, le promoteur devrait notamment construire de nouveaux chemins et en améliorer d'autres existants, construire un poste de départ, un bâtiment de service, un réseau électrique souterrain de 25 kV sur une distance de 6,54 km et ériger un mât météorologique de 100 m. Le parc éolien serait connecté directement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en bordure de la Grande Ligne du Rang-Double et ne nécessiterait la construction d'aucune autre ligne de transport.

Le coût de ce projet est estimé à 55 M\$. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2016 pour une durée d'exploitation de vingt ans. Les travaux de réhabilitation des lieux se termineraient à l'été 2017.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-saint-cyprien@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville* par Énergies Durables Kahnawà:ke inc.